

## La Métropole doit assurer la protection de tous les mineurs isolés Un toit, une école, pour tous les jeunes quelle que soit leur origine



À la rentrée 2017, des associations, des syndicats, des partis, des citoyens dénonçaient le scandale de l'abandon à la rue de dizaines de jeunes étrangers sans famille à Lyon (et dans d'autres villes de France).

Un an après, des dizaines de ces enfants (certains ont 14 ans, parmi eux, des filles) errent de nouveau dans les rues de Lyon, privés de nourriture, dormant dehors alors que la responsabilité de la Métropole est d'assurer la protection des enfants en danger qu'ils sont.

Depuis un an, la situation n'a fait qu'empirer, contrairement aux promesses faites à l'automne 2017 par le président de la Métropole, David Kimelfeld.

La solution qu'il présentait alors comme une solution miracle, l'appel à une association, a fait faillite !

Depuis le 10 avril 2018, c'est bien l'association Forum réfugiés qui est chargée d'assurer « le primo-accueil des mineurs isolés, la mise à l'abri pendant 5 jours maximum, avec hébergement, restauration et accompagnement, l'évaluation de la minorité et de l'isolement en vue d'une éventuelle prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance ».

Sauf que beaucoup de nouveaux arrivants ne sont pas mis à l'abri et restent à la rue.

Sauf que les interrogatoires que Forum pratique pour « évaluer » la minorité des jeunes continuent d'en exclure beaucoup trop sur le critère de « l'apparence physique » ou des « déclarations contradictoires »...

Sauf que les places dans les établissements éducatifs qui doivent ensuite les accueillir sont en nombre insuffisant.

Sauf que les décisions de la Métropole de prise en charge ou non des jeunes continuent donc à exclure nombre d'entre eux de la protection de l'enfance.

Sauf qu'au lieu de pratiquer un accueil bienveillant et d'aider les jeunes à consolider leur état civil, la Métropole continue de les traquer en envoyant systématiquement leurs papiers d'état civil à la PAF (Police de l'Air et des Frontières) pour des contrôles qui peuvent aboutir à des mises en garde à vue, à des OQTF (Obligations de quitter le territoire) sans délai du Préfet, à des condamnations par le tribunal correctionnel...

### Nouvelle étape d'exclusion de la jeunesse ?

Le conseil métropolitain convoqué ce 17 septembre 2018 doit se prononcer sur la poursuite pour trois nouvelles années du processus d'externalisation auprès

d'associations prestataires de service de « la gestion du dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MNA ». Les personnes déclarées mineures (par décision de la Métropole) seraient orientées vers un lieu d'hébergement adapté défini par la DPPE (Direction de la Prévention et Protection de l'Enfance). Et le prestataire devrait orienter celles non déclarées MNA, vers « des dispositifs adaptés » en indiquant « les partenariats envisagés » (sic) !

Comment tout cela pourrait-il améliorer la situation des jeunes étrangers si la Métropole ne crée pas de lieux d'hébergement, et ne crée pas non plus d'emplois stables d'éducateurs pour l'Aide Sociale à l'Enfance ? Et si persiste le rejet global de tous les migrants à tous les niveaux de l'État ?

Comment ne pas mettre en relation cette situation avec les annonces du gouvernement : externalisation de pans entiers de service public, notamment de services sociaux, économies drastiques sur le budget de l'État, suppression massive de postes de fonctionnaires, notamment dans les collectivités ?

Par ailleurs, le gouvernement qui a annoncé un nouveau projet de loi sur les MNA, a fait voter, cet été, dans le cadre de la loi « asile immigration », la mise en place d'un fichier centralisé et automatisé des données des jeunes collectées par les services départementaux pendant l'évaluation, y compris les empreintes et les photos. Ce fichier va renforcer la suspicion et la répression des mineurs isolés.

Nous n'acceptons pas cette politique d'exclusion de la protection de l'enfance, de chasse aux exilés, et de répression de la jeunesse...

### POUR LE RESPECT des DROITS DE L'ENFANT

- **Prise en charge de tous les jeunes étrangers isolés par la Métropole (et le département), dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et dans des conditions dignes ! Scolarisation pour tous !**
- **Attribution sans restriction des aides prévues pour les jeunes majeurs sans ressources et sans soutien familial entre 18 et 21 ans!**
- **Arrêt des poursuites judiciaires et des OQTF pour des questions d'âge et d'identité ! Non au fichier des mineurs isolés étrangers !**
- **Régularisation de tous les jeunes majeurs avec un titre de séjour pérenne !**

**Français ou étrangers,  
renforçons la solidarité  
autour de la jeunesse en  
danger !**

Collectif jeunes RESF 69  
Lyon, 12/09/2018

Une école  
Un toit  
Des papiers  
ÉGALITÉ DES DROITS